

### 1.2.2 (suite)

La majeure partie des communications d'OTC provient des réseaux de Telecom ou y aboutit, mais certains services spécialisés sont directement rattachés à OTC; c'est le cas, par exemple, d'Interplex, un service de commutation de messages télégraphiques privés internationaux. En outre, Telecom fournit la plupart des sections locales des liaisons internationales louées.

Au cours des dernières années, OTC a commencé à fournir des services à valeur ajoutée internationaux, tel le service de courrier électronique Dialcom. En ce qui concerne Dialcom, Telecom estimait qu'OTC enfreignait son acte constitutif en fournissant ces services de courrier électronique, puisqu'il s'agissait aussi de communications entre des utilisateurs australiens.

Finalement, on a résolu ce problème en créant une coentreprise d'OTC et de Telecom, pour la fourniture de services de courrier électronique. Par contre, OTC s'est fermement opposée à ce que des entreprises privées, telles GEISCO et IP Sharp utilisent ses liaisons louées pour fournir certains types de services à valeur ajoutée internationaux.

### 1.2.3 AUSSAT

AUSSAT Pty Ltd est une entreprise qui fut constituée en personne morale le 6 novembre 1981, en vertu de la loi du Territoire de la capitale fédérale. Au début, toutes les actions d'AUSSAT étaient détenues par le gouvernement du Commonwealth. Plus tard, Telecom Australia en a acquis 25 p. cent.

On a créé AUSSAT pour qu'elle fournisse et exploite le réseau national australien de télécommunications par satellite. La "Satellite Communications Act 1984" régissait les services fournis par AUSSAT.

Cette loi définissait comme suit la principale fonction d'AUSSAT: fournir un réseau de télécommunications par satellite en Australie et des installations de télécommunications par satellite destinées à desservir les régions voisines. En outre, elle stipulait que Telecom et AUSSAT fourniraient conjointement le réseau national de télécommunications de l'Australie. Elle interdisait spécifiquement à AUSSAT de fournir des services de transmission de données et des services téléphoniques commutés publics. Elle interdisait aussi:

- \* de revendre le droit de transmettre des signaux à un satellite d'AUSSAT;